

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 270

6 février 2009

SOMMAIRE

AEPF IV S.à r.l.	12927	Lentze Parc Sàrl	12936
Amaggi Luxembourg S.à r.l.	12914	Linane S.à r.l.	12923
A. Schwind Sàrl	12938	LSF4 Mega Investments II S.à r.l.	12938
Aviva Investors Hedge Funds	12953	Lux Inter Cars S.A.	12936
Baie des Rois S.A.	12936	Manufacture Gorgeneck S.à r.l.	12936
Bergasa Holding S.A.	12946	Martel S.A.	12951
BPI Lux S.à r.l.	12935	Modinvest S.A.	12926
Ciel Aciers S.A.	12955	Nouvelle Alidor S.à r.l.	12935
COSCO Ports (Greece) S.à r.l.	12939	Otto Colmesch G.m.b.H.	12935
Counciltation SA	12937	Paro S.A.	12937
Credit Yard Luxembourg S.à r.l.	12932	Partinvest International S.A.	12949
European Medical Services	12938	Paul's Convoy Service (Luxembourg) Sàrl	12935
Fid-Experts S.A.	12952	PC-Tank S.à r.l.	12949
Fiduciaire Internationale de Luxembourg S.A.	12952	Pompes Funèbres Jean Goebel et Fils S.à r.l.	12932
Forbel S.A.	12937	Prodi-Koener S.à r.l.	12932
French Retail	12951	Retail France Investissement 2 S.à r.l.	12952
GREP Core A	12950	Shurgard Luxembourg	12950
Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l.	12956	Soloter S.A.	12946
Infeurope	12951	sul PALCO S.à r.l.	12914
Inspicio S. à r.l.	12956	Vega	12939
Interfrut Marketing Corporation S.A.	12926	V.M.L. S.à r.l.	12955
Kibu S.A.	12927	W2005/2007 Aravalli S.à r.l.	12947
LBD Norberger GmbH NL Luxembourg ..	12949		

sul PALCO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 2, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 53.851.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008154/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Amaggi Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.097.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirty-first of December.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Amaggi Trading Corporation, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2nd floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 1475854, here represented by Marie Roche, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Rondonopolis, on November 26, 2008.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Amaggi Luxembourg S. à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board (as defined below). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value, all fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several steps by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board), composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written

notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) A manager and one (1) B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any one (1) class A manager and any one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 8.1. (ii).

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent a draft of the proposed resolutions to be passed. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any provisions of the law that can not be waived, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Amaggi Trading Corporation, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Paul Jo Perk, sales manager, born on September 10, 1954 in Hilversum, the Netherlands, with professional address at Avenida Presidente Médici, 4269, Vila Birigui, 78705-000, Rondonópolis - MT Brazil,

- Waldemir Ival Loto, business administrator, born on March 27, 1959 in Sao Jorge, Brazil, with professional address at Avenida Presidente Médici, 4269, Vila Birigui, 78705-000, Rondonópolis - MT Brazil, and

- Judiney Carvalho de Souza, lawyer, born on October 20, 1972 in Poxoréo, Brazil, with professional address at Avenida Presidente Médici, 4269, Vila Birigui, 78705-000, Rondonópolis - MT Brazil.

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

Manacor (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 9.098.

3. The registered office of the Company is set at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Amaggi Trading Corporation, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Vanterpool Plaza, 2nd floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1475854, représentée par Marie Roche, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Rondonopolis, le 26 novembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Amaggi Luxembourg S. à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du Conseil (tel que défini ci dessous). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil), composé au moins d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un gérant A et un gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Amaggi Trading Corporation, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Paul Jo Perk, sales manager, né le 10 septembre 1954 à Hilversum, Pays-Bas, ayant professionnelle adresse à Avenida Presidente Médici, 4269, Vila Birigui, 78705-000, Rondonópolis - MT Brésil,

- Waldemir Ival Loto, administrateur, né le 27 mars 1959 à Sao Jorge, Brésil, ayant adresse professionnelle à Avenida Presidente Médici, 4269, Vila Birigui, 78705-000, Rondonópolis - MT Brésil, et

- Judiney Carvalho de Souza, avocat, né le 20 août 1972 à Poxoréo, Brésil, ayant adresse professionnelle à Avenida Presidente Médici, 4269, Vila Birigui, 78705-000, Rondonópolis - MT Brésil.

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, av. J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre des Commerces et des sociétés sous le numéro B 9.098.

3. Le siège social de la Société est établi au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Roche et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 6 janvier 2009. LAC/2009/383. Reçu soixante-deux euros cinquante cents EUR 0,5 % = 62,50.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010613/5770/481.

(090009459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Linane S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.280.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.296.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Linane S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company) under number B.120.296. The Company has been incorporated on September 19, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association volume 2174 on 21 November 2008. The last amendment has been made pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association volume 392 on March 16, 2007.

There appeared:

IBERSUIZAS CAPITAL FUND II LP, a company established under the laws of the Channel Islands, with registered office at Alexander House, Victoria Road, 13-15, GY1 3ZD Guernsey, The Channel Islands, registered in the United Kingdom Companies House under the number LP 10773, hereby represented by Mrs Meike Lakerveld, legal counsel, with professional address in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 22, 2008, the appearing party referred to above being the current sole shareholder of the Company (the Shareholder).

The proxy, having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the subscribed capital by EUR 284.000.- to bring it from its present amount of EUR 996,500.- to EUR 1,280,500.- by the creation and issue of 11.360 new shares with a par value of EUR 25.-each, by a conversion of a claim.

2. Amendment of the Articles of Incorporation accordingly.

3. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred eighty-four thousand euros (EUR 284.000.-) to bring it from its present amount of nine hundred ninety-six thousand five hundred euros (EUR 996,500.-) to one million two hundred eighty thousand five hundred euros (EUR 1,280,500.-) by the creation and issuance of 11.360 new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, by a conversion of a claim.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - payment

The Shareholder, prenamed, declares to subscribe to the 11.360 new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25,-) each, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of:

a partial contribution of the claim by IBERSUIZAS CAPITAL FUND II L.P. against Linane S.à.r.l. for an amount of two hundred eighty-four thousand euros (EUR 284.000.-).

The existence of the claim of IBERSUIZAS CAPITAL FUND II LP against Linane S.à.r.l. is proved to the notary by a certificate drawn by an two managers, dated December 22, 2008, which states that: "- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per December, 18th, 2008;

- On December 18th, 2008 there exists a claim by IBERSUIZAS CAPIATL FUND II L.P against Linane S.à.r.l. for a total amount of EUR 7.533.896,47.-;

- This claim is certain liquid and immediately payable and will be converted into capital on December 22nd, 2008, or any day thereafter. "

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in respect of the share capital in order to reflect the above changes, such article to read as follows:

Art. 6. Paragraph 1st. The capital of the Company is set at EUR one million two hundred eighty thousand five hundred euros (EUR 1,280,500.-) represented by 51,220 (fifty-one thousand two hundred and twenty) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the manager of the Company to proceed to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including but not limited to the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand and one hundred euros (EUR 3.100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Linane S. à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société) sous le numéro B 120.296. La Société a été constituée le 1^{er} juillet 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2174 du 21 novembre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 392 du 16 Mars, 2008.

A comparu:

IBERSUIZAS CAPITAL FUND II LP, une société établie sous les lois de "Channel Islands", établie et ayant son siège social à Alexander House, Victoria Road, 13-15, GY1 3ZD Guernsey, The Channel Islands, Inscrite au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP 10773, ici représentée par Madame Meike Lakerveld, juriste, demeurant professionnellement à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2008,

La partie comparante désignée ci-dessus est l'associé unique de la Société et est désignés ci-après l'Associé Unique.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 284.000.-) afin de le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 996,500.-) à la somme de un million deux cent quatre-vingt mille cinq cents euros (EUR 1,280,500.-) par la création et l'émission de 11.360 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.-chacune, par conversion d'une créance.

2. Modification subséquente des Statuts.

3. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatre mille (EUR 284.000.-) de sorte à le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 996,500.-) à la somme de un million deux cent quatre-vingt mille cinq cents euros (EUR 1,280,500.-) par la création et l'émission de onze mille trois cent soixante (11.360) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, par conversion d'une créance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les paiements de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, préqualifié, déclare souscrire aux 11.360 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature comme suite:

Par l'apport partiel d'une créance de IBERSUIZAS CAPITAL FUND II L.P. à l'égard de Linane S.à.r.l. pour un montant de deux cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 284.000.-).

L'existence de la créance apportée de IBERSUIZAS CAPITAL FUND II LP contre Linane S.à.r.l. est prouvée par un certificat établi par les gérants de Linane S.à.r.l. établi en date du 22 décembre 2008 qui certifie comme suit: "- tout l'actif et le passif de la société figurent sur le bilan certifié du 18 décembre 2008;

- Au 18 décembre 2008 il existe une créance de IBERSUIZAS CAPITAL FUND II, L.P. contre Linane S.à.r.l. d'un montant total de EUR 7.533.896,47.-;

- Cette créance est certaine, liquide et immédiatement exigible et sera convertie en capital le 22 décembre 2008, ou à toute autre date postérieure."

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6 alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à un million deux cent quatre-vingt mille cinq cents euros (EUR 1,280,500.-), représenté par cinquante et un mille deux cent vingt (51,220) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 3.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Lakerveld et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. LAC/2009/42. Reçu mille quatre cent vingt euros Eur 0,5% = 1.420.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011583/5770/153.

(090010271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Interfrut Marketing Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.633.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme:

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009011041/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02391. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090009197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Modinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.601.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme:

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009011043/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02396. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090009206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Kibu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 84.024.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009011045/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

AEPF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.781.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of November,
Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ArcLight Energy Partners Fund IV, L.P., a limited partnership formed under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 100, Wilmington, DE 19808, U.S.A.,
represented by Candice WISER, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on November 24, 2008.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

I. That ArcLight Energy Partners Fund IV, L.P., is the sole participant of AEPF IV S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg companies and trade register under number B 137781 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on March 26, 2008, published in the Mémorial C number 1122 on May 7, 2008. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of the same notary on June 26, 2008, not yet published in the Mémorial C.

II. That the capital of the Company is fixed at seventy five thousand Euro (EUR 75,000) divided into twelve thousand five hundred (12,500) class A parts, twelve thousand five hundred (12,500) class B parts, twelve thousand five hundred (12,500) class C parts, twelve thousand five hundred (12,500) class D parts, twelve thousand five hundred (12,500) class E parts and twelve thousand five hundred (12,500) class F parts, each part in each class of parts having a nominal value of one EURO (EUR 1).

III. That the agenda of the meeting is the following:

1) Creation of one (1) new class of parts, namely class G parts, each part having a nominal value of one Euro (EUR 1) and determination of the dividend rights attached to it, and of its repurchase and cancellation by the Company.

2) Increase of the capital of the Company by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) class G parts, each part having a nominal value of one Euro (EUR 1) in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) so as to raise it from its present amount of seventy five thousand Euro (EUR 75,000) to eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500).

3) Subscription and paying up of the twelve thousand five hundred (12,500) new class G parts by ArcLight Energy Partners Fund IV, L.P..

4) Amendment of Article 7 paragraphs 1, 3 and 6 and of Article 13 paragraphs 6 and 7 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase and the creation of the new class of parts.

IV. After this had been set forth, the above named participant, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole participant decides to create one (1) new class of parts, namely class G parts, each part having a nominal value of one Euro (EUR 1).

The sole participant further decides to determine the dividend rights attached to the class G parts and the repurchase and cancellation of such class G parts as follows:

Repurchase and cancellation: The capital of the Company may be reduced through the cancellation of parts including one or more entire classes of parts through repurchase and cancellation of all the parts in issue in such class(es). Partholders shall receive an amount for each of their part to be repurchased and cancelled, which will become due and payable by the Company upon repurchase and cancellation of the parts.

Dividends: In the event of a dividend declaration, dividends shall be allocated and paid equally to all partholders pro rata to their parts within one class of parts in an amount equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of each class A part, zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of each class B part, zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of each class C part, zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of each class D part, zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of each class E part, zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of each class F part and zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of each class G part. Any balance of the total distributable amount shall be allocated to the holders of the last class in reverse alphabetical order. Should one class be repurchased or cancelled, the distribution rights previously attached to this class shall pass to the next lower class in reverse alphabetical order and replace the existing distribution rights of this class.

Second resolution

The sole participant decides to increase the capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) so as to bring it from its present amount of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000) to eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) new class G parts, each part having a nominal value of one Euro (EUR 1).

Subscription and Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) new class G parts have been subscribed by ArcLight Energy Partners Fund IV, L.P., and have been entirely paid up by a payment in cash of the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

Proof of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 7 paragraphs 1, 3 and 6 and Article 13 paragraphs 6 and 7 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:

" Art. 7.

Paragraph 1:

The company's issued capital amounts to eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500) represented by: twelve thousand five hundred (12,500) class A parts entirely subscribed for, twelve thousand five hundred (12,500) class B parts entirely subscribed for, twelve thousand five hundred (12,500) class C parts entirely subscribed for, twelve thousand five hundred (12,500) class D parts entirely subscribed for, twelve thousand five hundred (12,500) class E parts entirely subscribed for, twelve thousand five hundred (12,500) class F parts entirely subscribed for, and twelve thousand five hundred (12,500) class G parts entirely subscribed for, each part in each class of parts having a nominal value of one Euro (EUR 1).

Paragraph 3:

The capital of the company may be reduced through the cancellation of parts including by the cancellation of one or more entire classes of parts through the repurchase and cancellation of all the parts in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of parts such repurchases and cancellations of parts shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class G). Any repurchases of classes of parts are limited by the cash available.

Paragraph 6:

The Total Cancellation Amount for each of the classes G, F, E, D, C, B and A shall be calculated on the basis of the sum of the net retained earnings of the company, the result of the period, the distributable reserves and the distributable share premiums."

" **Art. 13** . paragraphs 6 and 7:

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

1. An amount equal to

- zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of each class A part,
- zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of each class B part,
- zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of each class C part,
- zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of each class D part,
- zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of each class E part,
- zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of each class F part and
- zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of each class G part

shall be distributed equally to all partholders pro rata to their parts within the relevant class of parts; then

2. the balance of the total distributable amounts after deduction of the amounts allocated to all classes of parts shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class G parts, then if no class G parts are in existence, class F parts and in such continuation until only class A parts are in existence).

Should class G parts be repurchased or cancelled in totality, the distribution rights previously attached to class G parts shall pass to class F parts and replace the existing distribution rights of class F parts. This rule will apply mutatis mutandis in favour of class E, class D, class C, class B or class A parts in the event that class F, class E, class D, class C, class B parts respectively is repurchased or cancelled in totality."

Expenses

The cost, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1,800.- €.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre,

Pardevant Maître Paul Frieders, notaire, de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ArcLight Energy Partners Fund IV, L.P., un "Limited Partnership" constitué selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 100, Wilmington, DE 19808, U.S.A.,

représentée par Candice WISER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Que ArcLight Energy Partners Fund IV, L.P., est l'associé unique d'AEPF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social sis 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137781 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 26 mars 2008 publié au Mémorial C numéro 1122 du 7 mai 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire le 26 juin 2008, non encore publié au Mémorial C.

II. Que le capital social de la Société est fixé à soixante quinze mille euros (75.000 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F, chaque part social dans chaque catégorie de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Création d'une (1) nouvelle catégorie de parts sociales, à savoir la catégorie G, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et détermination des droits aux dividendes y attachés, ainsi que des modalités de rachat et d'annulation de ces parts sociales par la Société.

2) Augmentation du capital de la Société par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) afin de l'augmenter de son montant actuel de soixante quinze mille euros (75.000 EUR) à quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500 EUR).

3) Souscription et libération des douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de catégorie G par ArcLight Energy Partners Fund IV, L.P..

4) Modification de l'article 7 paragraphes 1, 3 et 6 et de l'article 13 paragraphes 6 et 7 des statuts afin de prendre en compte l'augmentation de capital proposée et la création de la nouvelle catégorie de parts sociales.

IV. Ces faits exposés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une (1) nouvelle catégorie de parts sociales, à savoir, une catégorie G, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

L'associé unique décide de déterminer les droits aux dividendes propres aux parts sociales de catégorie G ainsi que les modalités de rachat et d'annulation des parts sociales de cette catégorie G comme suit:

Rachat et annulation: le capital de la Société pourra être réduit par annulation des parts sociales incluant, le cas échéant, la totalité d'une ou plusieurs catégories de parts sociales suite au rachat et à l'annulation de l'ensemble des parts sociales déjà émises dans la(es) catégorie(s) concernée(s). Les associés recevront un montant pour chacune de leurs parts sociales devant être rachetée et annulée, qui sera dû et payable par la Société au moment de leur rachat et annulation.

Dividendes: en cas de déclaration de dividendes, les dividendes devront être distribués et payés de manière égale à l'ensemble des associés au pro rata de leur participation dans chaque catégorie de parts sociales; à savoir, pour un montant de zéro virgule vingt cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie A; zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie B; zéro virgule trente cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie C; zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie D; zéro virgule quarante cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie E; zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie F et zéro virgule cinquante cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie G. Le solde du montant total distribuable devra être alloué aux détenteurs de la dernière catégorie de parts sociales, dans l'ordre alphabétique contraire. En cas de rachat et d'annulation d'une catégorie de parts sociales, les droits de distribution préalablement affectés à ladite catégorie de parts sociales seront alors affectés à la catégorie de parts sociales précédente en partant du sens contraire alphabétique et en conséquence se substitueront aux droits de distribution de cette catégorie précédente.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (75.000 EUR) à quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500 EUR) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de catégorie G, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

Souscription et Paiement

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de catégorie G a été souscrit par ArcLight Energy Partners Fund IV, L.P., et a été entièrement libéré au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 7 paragraphes 1, 3 et 6 et l'article 13 paragraphes 6 et 7 des statuts de la Société ont été modifiés et sont maintenant rédigés de la manière suivante:

" Art. 7.

Paragraphe 1^{er} :

Le capital social émis de la société est de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) représenté par:

Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A entièrement libérées,

Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B entièrement libérées,

Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C entièrement libérées,
Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D entièrement libérées,
Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E entièrement libérées,
Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F entièrement libérées, et
Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G entièrement libérées,
chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

Paragraphe 3:

Le capital de la société pourra être réduit au moyen d'une annulation de parts sociales, incluant le cas échéant, l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de parts sociales suite au rachat et à l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans la(es) catégorie(s) de parts sociales concernée(s). En cas de rachat et d'annulation de catégories de parts sociales, ces opérations ne pourront se faire que dans le sens contraire alphabétique (c'est à dire en commençant par la catégorie de parts sociales G). Tout rachat d'une catégorie de parts sociales sera limité en fonction du numéraire disponible.

Paragraphe 6:

Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories de parts sociales G, F, E, D, C, B et A devra être calculé sur la base de la somme des profits mis en réserves de la société, des résultats de la période, des réserves distribuables et des primes d'émission distribuables.

" Art. 13.

Paragraphes 6 et 7:

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, les dividendes devront être alloués et payés de la manière suivante:

1. un montant égal à

- zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie A;
- zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie B;
- zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie C;
- zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie D;
- zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie E;
- zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie F; et
- zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie G.

devra être distribué de manière égalitaire à l'ensemble des détenteurs de parts sociales au pro rata de leur participation au sein de chaque catégorie de parts sociales concernée; et

2. le solde des montants totaux distribuables après déduction des montants alloués à l'ensemble des catégories de parts sociales devra être alloué entièrement à l'ensemble des détenteurs de parts sociales de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique contraire (à savoir en premier lieu, la catégorie de parts sociales G et dans le cas où il n'existe plus de catégorie de parts sociales G, la catégorie de parts sociales F et ainsi de suite jusqu'à ce que seule la catégorie de parts sociales A subsiste).

Dans l'hypothèse d'un rachat et d'une annulation de l'ensemble des parts sociales de catégorie G, les droits de distribution préalablement affectés à ladite catégorie de parts sociales G seront affectés à la catégorie de parts sociales F et remplaceront les droits de distribution existants de ladite catégorie de parts sociales F. Cette règle s'applique mutadis mutandis en faveur des catégories de parts sociales E, D, C, B ou A et ce dans l'hypothèse où les catégories de parts sociales F, E, D, C, B seront respectivement rachetées ou annulées dans leur totalité".

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 1.800.- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Wiser, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 NOV. 2008. Relation: LAC/2008/47914. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009011363/212/255.

(090010601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Prodi-Koener S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.325.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011044/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04301. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pompes Funèbres Jean Goebel et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6414 Echternach, 1, rue des Bénédictins.

R.C.S. Luxembourg B 97.190.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011046/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04298. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Credit Yard Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.569.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Credit Yard Finance Netherlands Antilles B.V., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at Pietermaai 123, Willemstad, Netherlands Antilles, registered with the Commercial Register of the Curacao Chamber of Commerce under number 106236 (the Sole Shareholder), here duly represented by Marie Roche, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 23rd, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of LuxCo 88 S. à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.569 (the Company);

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the Company's name into Credit Yard Luxembourg S. à r.l.;
2. Amendment of article 2 and of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above change of name;
3. Amendment of article 3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The object of the company is the taking of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management of such participations and the management, control and development of such participating interests.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise. The company may also acquire third party debtor's portfolio's.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object."

4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "LuxCo 88 S.à r.l." to "Credit Yard Luxembourg S.à r.l.", with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 2 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is Credit Yard Luxembourg S. à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The object of the company is the taking of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management of such participations and the management, control and development of such participating interests.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise. The company may also acquire third party debtor's portfolios.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille huit, et le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Credit Yard Finance Netherlands Antilles B.V., une société à responsabilité limitée incorporée selon les lois des Antilles néerlandaises, ayant son siège social au Pietermaai 123, Willemstad, Antilles néerlandaises, immatriculée à la Chambre de Commerce de Curacao sous le numéro 106236 (l'Associée Unique), Représentée par Marie Roche, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de LuxCo 88 S. à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 142.569 (la Société);

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société en "Credit Yard Luxembourg S. à r.l.";
2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter le changement mentionné ci-dessus;
3. Modification de l'article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir les portefeuilles des débiteurs tiers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.";

4. Divers.

III. L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer le nom de la Société de "LuxCo 88 S.à r.l." en "Credit Yard Luxembourg S.à r.l.", avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de Credit Yard Luxembourg S. à r.l.".

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir les portefeuilles des débiteurs tiers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Roche et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2009. LAC/2009/254. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011581/5770/138.

(090010070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Paul's Convoy Service (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R.C.S. Luxembourg B 68.960.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011050/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04291. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Otto Colmesch G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 125.819.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011051/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04288. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Nouvelle Alidor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 7A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 86.199.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011052/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04285. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

BPI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 121.672.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 octobre 2006, acte publié au Mémorial C no 2429 du 29 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 octobre 2008, acte publié au Mémorial C n°2723 du 7 novembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BPI Lux S.à.r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2009011072/8065/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05229. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Manufacture Gorgeneck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 26, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.323.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011053/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04280. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Lux Inter Cars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.064.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011054/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04277. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Lentze Parc Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 212, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.614.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011055/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04275. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Baie des Rois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 120.540.

Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} novembre 2008

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BAIE DES ROIS S.A., tenue en date du 1^{er} novembre 2008:

- Acceptation du changement du siège social du L-1835 Luxembourg, 17, rue des jardiniers au 74 rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2008:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Pierre GAMBIA
Administrateur délégué

Référence de publication: 2009011159/7524/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07837A. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090009354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Counciltation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY
53, Avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009011056/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2009, réf. DSO-DA00203. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090009594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Paro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY
53, Avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009011057/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2009, réf. DSO-DA00204. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090009591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Forbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.922.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de:

- Monsieur Stef Oostvogel (administrateur de la Société);
- Monsieur François Pfister (administrateur de la Société);
- Madame Martine Gerber (administrateur de la Société); et de
- la société Corporate Advisory Business SA (commissaire aux comptes de la Société)

est désormais la suivante:

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011129/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

A. Schwind Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Merttert, 1, Port de Merttert.

R.C.S. Luxembourg B 90.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, Avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009011059/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2009, réf. DSO-DA00205. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090009588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

EMS Sàrl, European Medical Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, Avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009011061/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2009, réf. DSO-DA00206. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090009587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

LSF4 Mega Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 223.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.868.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 24 mai 2007 que l'associé Lone Star Capital Investments S.à.r.l., ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a transféré la part préférentielle qu'il détenait dans la Société à la société KAC Holdings Limited, une société constituée d'après le droit des Bermudes, avec siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, immatriculée sous le numéro 35815.

Suite à ce contrat du 24 mai 2007, les parts sociales de la Société sont donc maintenant détenues comme suit:

- Lone Star Capital Investments S.à.r.l.: 2.575 parts sociales ordinaires
- KAC Holdings Limited: 1 part sociale préférentielle

Pour extrait sincère et conforme
LSF4 Mega Investments II S.à.r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009011133/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Vega, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.175.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 29 décembre 2008

1. Fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de:

- M. Cornélius Martin BECHTEL.

2. Fin du mandat d'administrateur de:

- Mme Christine SCHWEITZER.

3. Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Nomination comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 de:

- Mme Virginie DOHOGNE.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VEGA

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009011062/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

COSCO Ports (Greece) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.124.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

COSCO Pacific Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Bermuda, registered with the Registrar of Companies in Bermuda, having its registered office at Clarendon House, Church Street, Hamilton HM11, Bermuda,

here represented by Mr Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Hong Kong, on 11 December 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "COSCO Ports (Greece) S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by COSCO Pacific Limited, prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Xu Minjie, born in Shanghai, the People's Republic of China, on 18th October 1958, residing at Flat B, 3rd Floor, Block 3, No. 1, Po Shan Road, Hong Kong;

- Mr. Chan Hang, born in Fujian, the People's Republic of China, , on 5th July 1957, residing at A6, 13th Floor, Mt Parker Lodge, 10 Hong Pak Path, Quarry Bay, Hong Kong; and

- Mr. Lui Sai Kit Eddie, born in Hong Kong, the People's Republic of China, on 16th January 1964, residing at Flat D, 3rd Floor, Block 5, 1 Tsun King Road, Royal Ascot, Shatin, New Territories, Hong Kong.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

COSCO Pacific Limited, une limited liability company constituée et existant selon les lois des Bermudes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, Church Street, Hamilton HM11, Les Bermudes,

ici représentée par Monsieur Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hong Kong, le 11 décembre 2008.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COSCO Ports (Grece) S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi. La Société pourra racheter ses propres actions sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

COSCO Pacific Limited, prénommée, a souscrit toutes les cinq cent (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Xu Minjie, né à Shanghai, République Populaire de Chine, le 18 Octobre 1958, résidant Flat B, 3rd Floor, Block 3, No. 1, Po Shan Road, Hong Kong;
 - Monsieur Chan Hang, né à Fujian, République Populaire de Chine, le 5 juillet 1957, résidant A6, 13th Floor, Mt Parker Lodge, 10 Hong Pak Path, Quarry Bay, Hong Kong; et
 - Monsieur Lui Sai Kit Eddie, né à Hong Kong, République Populaire de Chine, le 16 Janvier 1964, résidant Flat D, 3rd Floor, Block 5, 1 Tsun King Road, Royal Ascot, Shatin, New Territories, Hong Kong.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15663. Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009011299/239/350.

(090010211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Soloter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4842 Rodange, 39-41, rue de la Terre Noire.

R.C.S. Luxembourg B 72.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, Avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009011063/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2009, réf. DSO-DA00207. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090009585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Bergasa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.590.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 29 décembre 2008

1. Fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de:

- M. Cornelius Martin BECHTEL.

2. Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Sinan SAR.

3. Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Nomination comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 de:

- M. Gérard BIRCHEN.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BERGASA HOLDING S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009011064/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04381. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090009046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

W2005/2007 Aravalli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.528.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of December,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Maître Hassane Diabate, attorney-at-law, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of W2007 Finance SUB L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA,

by virtue of a proxy given under private seal on December 12, 2008,

which proxy after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the undersigned notary to state that:

1. W2005/2007 Aravalli S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 131 528 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by a deed of the undersigned notary dated July 6, 2007 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2302 of October 13, 2007.

2. The corporate capital of the Company is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) divided in two million (2,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01.- USD) each.

3. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, reports that, as of the date hereof the Company's main assets and liabilities are the following:

- assets amounting to 36,903.- USD and

- liabilities amounting to 56,532.- USD.

7. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, with immediate effect.

9. W2007 Finance SUB L.L.C. resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is not need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

10. W2007 Finance SUB L.L.C. resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

11. W2007 Finance SUB L.L.C., prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

12. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states here-with that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the no-tary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Maître Hassane Diabate, avocat, demeurant professionnellement au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de W2007 Finance SUB L.L.C., une "limited liability company" constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro d'immatriculation 4349880 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que W2005/2007 Aravalli S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 528, ci-après nommée la Société, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2302 au 13 octobre 2007.

2. Que le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000.- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (0,01.- USD) chacune.

3. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modifcative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, se désigne comme liqui-dateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que l'actif et le passif de la Société en date des présentes sont les suivants:

- l'actif correspond à 36.903.- USD et

- le passif correspond à 56.532.- USD.

7. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, déclare par conséquent avoir repris l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à W2007 Finance SUB L.L.C. avec effet immédiat.

9. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rap-port sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liqui-dation, W2007 Finance SUB L.L.C. décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

10. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

11. Que W2007 Finance SUB L.L.C., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

12. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du no-taire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. Relation: LAC / 2008 / 51118. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009011577/212/118.

(090010520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

PC-Tank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, Avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009011065/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2009, réf. DSO-DA00208. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090009584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

LBD Norberger GmbH NL Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, Avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009011069/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2009, réf. DSO-DA00211. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090009579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Partinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.828.

Le bilan au 19 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011070/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02487. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

GREP Core A, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.793.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.013.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 décembre 2008 les décisions suivantes:

- Reconnaître et accepter la démission de M. Benoît Prat-Stanford en tant que gérant de la Société avec effet immédiat,
- Reconnaître et accepter la démission de M. Neil Leslie Jones en tant que gérant de la Société avec effet au 2 février 2009, et

- Nommer M. Frederik Foussat, né le 12 mars 1972 à Paris, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011138/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Shurgard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.977.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la résolutions de l'actionnaire unique de la société tenue le 2 décembre 2008 que:

- Le gérant suivant a été nommé en tant que gérant B supplémentaire avec effet immédiat pour une période indéterminée:

* Roland Havner, né le 9 novembre 1957 en Californie, Etats Unis d'Amérique, gérant de sociétés, Western Avenue 701-Glendale, Californie 91201-2349, USA.

Munsbach, le 11 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009011074/1337/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

French Retail, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.237.475,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.389.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 décembre 2008 les décisions suivantes:

- Reconnaître et accepter la démission de M. Benoît Prat-Stanford en tant que gérant de la Société avec effet immédiat,
- Reconnaître et accepter la démission de M. Neil Leslie Jones en tant que gérant de la Société avec effet au 2 février 2009, et

- Nommer M. Frederik Foussat, né le 12 mars 1972 à Paris, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011107/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Martel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 32.781.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2009.

Martel S.A.

Stefan GEIER / Stefan ZÜNDORF

Référence de publication: 2009011075/4108/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04894. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Infeurope, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 20.174.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2009.

Infeurope S.A.

Stefan GEIER / Stefan ZÜNDORF

Membre du conseil d'administration / Membre du conseil d'administration

Référence de publication: 2009011076/4108/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04891. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Retail France Investissement 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 56.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.001.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 décembre 2008 les décisions suivantes:

- Reconnaître et accepter la démission de M. Benoît Prat-Stanford en tant que gérant de la Société avec effet immédiat,
- Reconnaître et accepter la démission de M. Neil Leslie Jones en tant que gérant de la Société avec effet au 2 février 2009, et

- Nommer M. Frederik Foussat, né le 12 mars 1972 à Paris, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Nommer GFM (CE) S.A.. une société constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46, avenue John F. Kennedy, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.245, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011126/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Fid-Experts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 82.501.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009011077/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02383. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Fiduciaire Internationale de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 61.212.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009011079/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02386. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Aviva Investors Hedge Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.335.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of December;

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general Meeting of the shareholders (the "Meeting") of Aviva Investors Hedge Funds (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 93.335), incorporated under the name "Aviva Alternative Funds", pursuant to a deed passed before Maître André-Jean-Joseph Schwatgen, notary residing in Luxembourg on 14th May 2003. The Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), n° 547, on 21st May 2003.

The Articles have been amended, for the last time, by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 13th August 2008, published in the Memorial C n°2261 of 16th September 2008.

The Meeting was chaired by Mr William Gilson, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Heimo Ploessnig, Master in Law, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Heimo Ploessnig, Master in Law, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. To resolve upon the liquidation of the Company.

2. To appoint Deloitte S.A., represented by Yves Francis, as liquidator and to determine its powers and remuneration and more specifically to instruct the liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in cash and in kind, as the case may be.

II. That the shareholders of the Company are represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxyholder of the represented shareholders and signed "ne varietur" by the bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III. That the resolutions on the agenda require a quorum of 50% of the shares in issue of the Company and that the first resolution on the agenda of this Meeting may only be validly taken if approved by at least 2/3 of the votes cast at the Meeting.

The second resolution will be passed if approved by a simple majority of the votes cast at the Meeting.

IV. The Meeting was concerned by a notice containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on 19th December 2008.

V. It appears from the attendance list that, out of 52,003.165 outstanding shares, 47,667.458 shares in issue are present or represented at the Meeting.

VI. That, as a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda

Then the Meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting by 47,667.458 votes in favour and 0 votes against resolves to put the Company into liquidation, effective on the 29th December 2008 close of business.

Second resolution

The Meeting by 47,667.458 votes in favour and 0 votes against resolves to appoint Deloitte S.A., represented by Yves Francis, as liquidator (the "Liquidator") with the powers determined by articles 144 and followings of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") and more specifically to instruct the Liquidator to effect payments of the liquidation proceeds in cash and in kind, as the case may be. The Liquidator has the broadest powers provided for by articles 144 and followings of the Law and he is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The Liquidator is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suite la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l'"Assemblée") de Aviva Investors Hedge Funds (ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 93.335), constituée sous la dénomination de "Aviva Alternative Funds", en vertu d'un acte notarié passé par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwatgen, le 14 mai 2003. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), n° 547, le 21 May 2003.

Les Statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 août 2008, publié au Mémorial C du 16 septembre 2008, numéro 2261.

L'Assemblée est présidée par Mr William Gilson, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Heimo Ploessnig, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mr Heimo Ploessnig, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Agenda

1. Décision de procéder à la liquidation de la Société.

2. Décision de nommer Deloitte S.A., représentée par Yves Francis comme liquidateur, et de déterminer ses pouvoirs et sa rémunération et plus particulièrement de lui donner instruction de distribuer les produits de liquidation en espèces ou en nature, selon le cas.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le titulaire de la procuration et après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations seront conservées au siège social de la Société.

III. Les résolutions portées à l'ordre du jour requièrent un quorum de 50% des actions en circulation et la première résolution ne peut être adoptée que par une majorité des deux-tiers des actions représentées à l'assemblée. La seconde résolution sera valablement adoptée si approuvée à la majorité simple des actions représentées.

IV. L'Assemblée a été convoquée par l'envoi contenant l'ordre du jour, par courrier recommandé, aux actionnaires figurant dans le registre de la Société, le 19 décembre 2008.

V. Il résulte de la liste de présence que des 52.003,165 actions émises, 47.667,458 actions en circulations sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

VI. Il s'en suit que la présente Assemblée peut valablement délibérer, à la majorité des votes, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, par 47.667,458 votes pour et 0 votes contre, de mettre la Société en liquidation avec effet au 29 décembre 2008 heure de clôture des bureaux.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, par 47.667,458 votes pour et 0 votes contre, de nommer en qualité de liquidateur, Deloitte S.A., représenté par Yves Francis (le "Liquidateur"), avec les pouvoirs déterminés par les articles 144 et suivants de la loi du

10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi"), et plus particulièrement l'Assemblée décide lui donner instruction de distribuer les produits de liquidation en espèces ou en nature, selon le cas.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus déterminés par les articles 144 et suivants de la Loi, il peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: William Gilson, Heimo Ploessnig, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009. LAC/2009/543. Reçu douze euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009011318/9127/134.

(090010415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

V.M.L. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 75.910.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009011080/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02388. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Ciel Aciers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 6, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 97.553.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009011082/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02390. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.510.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 décembre 2008 les décisions suivantes:

- Reconnaître et accepter la démission de M. Benoît Prat-Stanford en tant que gérant de la Société avec effet immédiat,
- Reconnaître et accepter la démission de M. Neil Leslie Jones en tant que gérant de la Société avec effet au 2 février 2009, et

- Nommer M. Frederik Foussat, né le 12 mars 1972 à Paris, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Nommer GFM (CE) S.A., une société constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46, avenue John F. Kennedy, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.245, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011131/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Inspicio S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.416.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.460.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-third of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Inspicio S. à r.l." (the "Company"), a private limited liability company, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.460 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 1 February 2008, by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 688 dated 20 March 2008; the articles of association of the Company (the "Articles") have been last amended by a notarial deed drawn up on 14 May 2008 by the undersigned notary, published in the Mémorial number 2029 dated 21 August 2008.

The meeting elects as president Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, residing professionally at Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the 434,500,000 registered shares, representing the entirety of the share capital of the Company (the "Shares") are represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declare

having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Capital increase by an amount of GBP 71,500.- (seventy-one thousand five hundred Great Britain Pound) in order to raise it from its current amount of GBP 4,345,000.- (four million three hundred and forty-five thousand Great Britain Pound) to GBP 4,416,500.- (four million four hundred and sixteen thousand five hundred Great Britain Pound) by creating and issuing the following shares having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) each and having the same features as the existing shares of the relevant class:

- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class A Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class B Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class C Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class D Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class E Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class F Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class G Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class H Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class I Shares; and
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class J Shares.

Subscription and payment of these new shares by contribution in cash.

2. Amendment of article 5.1 of the Articles of Association regarding the share capital in order to reflect the share capital increase.

3. Miscellaneous.

Then the general meeting of Shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 71,500.- (seventy-one thousand five hundred Great Britain Pound) in order to raise it from its current amount of GBP 4,345,000.- (four million three hundred and forty-five thousand Great Britain Pound) to GBP 4,416,500.- (four million four hundred and sixteen thousand five hundred Great Britain Pound) by creating and issuing the following shares (the "New Shares") having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) each and having the same features as the existing shares of the relevant class:

- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class A Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class B Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class C Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class D Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class E Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class F Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class G Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class H Shares;
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class I Shares; and
- 715,000 (seven hundred and fifteen thousand) new Class J Shares.

Subscription and Payment

Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited (registered number 6478910) whose registered address is at 10 Buckingham Street, London WC2N 6DF (hereinafter, the "Nominee"), represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal on 18 December 2008, declares to subscribe by contribution in cash to the 7,150,000 (seven million one hundred and fifty thousand) New Shares. Such 7,150,000 (seven million one hundred and fifty thousand) New Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 71,500.- (seventy-one thousand five hundred Great Britain Pound) relating to such 7,150,000 (seven million one hundred and fifty thousand) New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company;

So that the amount of GBP 71,500.- (seventy-one thousand five hundred Great Britain Pound) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The general meeting of the Shareholders resolves to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital in order to reflect the share capital increase; which shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at GBP 4,416,500.- (four million four hundred and sixteen thousand five hundred Great Britain Pound) represented by:

- (1) 44,165,000 (forty-four million one hundred and sixty-five thousand) class "A" shares (the "Class A Shares");
 - (2) 44,165,000 (forty-four million one hundred and sixty-five thousand) class "B" shares (the "Class B Shares");
 - (3) 44,165,000 (forty-four million one hundred and sixty-five thousand) class "C" shares (the "Class C Shares");
 - (4) 44,165,000 (forty-four million one hundred and sixty-five thousand) class "D" shares (the "Class D Shares");
 - (5) 44,165,000 (forty-four million one hundred and sixty-five thousand) class "E" shares (the "Class E Shares");
 - (6) 44,165,000 (forty-four million one hundred and sixty-five thousand) class "F" shares (the "Class F Shares");
 - (7) 44,165,000 (forty-four million one hundred and sixty-five thousand) class "G" shares (the "Class G Shares");
 - (8) 44,165,000 (forty-four million one hundred and sixty-five thousand) class "H" shares (the "Class H Shares");
 - (9) 44,165,000 (forty-four million one hundred and sixty-five thousand) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
 - (10) 44,165,000 (forty-four million one hundred and sixty-five thousand) class "J" shares (the "Class J Shares");
- with a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles."

Costs

For the tax registration purposes, the capital increase is estimated at EUR 75,745.54 (exchange rate (median price) on December 23rd, 2008: EUR 1.- = GBP 0.94395).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.600.- (one thousand six hundred euro).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "Inspicio S. à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.460 et constituée selon les lois luxembourgeoises par un acte notarié du 1^{er} février 2008, du notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 688 du 20 mars 2008; les statuts de la Société (les "Statuts") ont été dernièrement modifiés par un acte du 14 mai 2008 du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 2029 du 21 août 2008.

L'assemblée choisit comme président Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par eux sont repris sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée ainsi que le notaire. Cette liste, ainsi que les procurations signées " ne varietur " seront enregistrées avec le présent acte.

II. Il résulte de ladite liste de présence que les 434.500.000 parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société (les "Parts Sociales") sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Les associés

déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation. L'assemblée régulièrement constituée peut ainsi valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 71.500,- (soixante-et-onze mille cinq cents Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 4.345.000,- (quatre millions trois cent quarante-cinq mille Livres Sterling) à GBP 4.416.500,- (quatre millions quatre cent seize mille cinq cent Livres Sterling) par la création et l'émission des parts sociales suivantes ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un Penny) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes de chacune des classes respectives:

- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I; et
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J.

La souscription et la libération de ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

2. Modification de l'article 5.1 des Statuts en ce qui concerne le capital social afin de refléter l'augmentation de capital social.

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été unanimement prises par l'assemblée générale des Associés de la Société:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés décide d'augmenter le capital social d'un montant de GBP 71.500,- (soixante-et-onze mille cinq cents Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 4.345.000,- (quatre millions trois cent quarante-cinq mille Livres Sterling) à GBP 4.416.500,- (quatre millions quatre cent seize mille cinq cent Livres Sterling) par la création et l'émission des parts sociales suivantes (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un Penny) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes de chacune des classes respectives:

- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H;
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I; et
- 715.000 (sept cent quinze mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J.

Souscription et libération

Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited (numéro d'immatriculation 6478910) dont le siège social est au 10 Buckingham Street, London WC2N 6DF (ci-après, le "Mandataire"), représenté par [Corinne Petit], résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le [**] 2008, déclare souscrire par apport en numéraire à 7.150.000 (sept millions cent cinquante mille) Nouvelles Parts Sociales. Ces 7.150.000 (sept millions cent cinquante mille) Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en numéraire. L'apport total de GBP 71.500,- (soixante-et-onze mille cinq cents Livres Sterling) relative aux 7.150.000 (sept millions cent cinquante mille) Nouvelles Parts Sociales est entièrement allouée au capital social de la Société;

De sorte que le montant de GBP 71.500,- (soixante-et-onze mille cinq cents Livres Sterling) est désormais à la disposition de la Société, preuve de laquelle a été donné dûment au notaire qui la reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés décide de modifier l'article 5.1 des Statuts en ce qui concerne le capital social afin de refléter l'augmentation de capital social, qui se lira comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à GBP 4.416.500,- (quatre millions quatre cent seize mille cinq cents Livres Stirling), représenté comme suit:

- (1) 44.165.000 (quarante-quatre millions cent soixante-cinq mille) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- (2) 44.165.000 (quarante-quatre millions cent soixante-cinq mille) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- (3) 44.165.000 (quarante-quatre millions cent soixante-cinq mille) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- (4) 44.165.000 (quarante-quatre millions cent soixante-cinq mille) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- (5) 44.165.000 (quarante-quatre millions cent soixante-cinq mille) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- (6) 44.165.000 (quarante-quatre millions cent soixante-cinq mille) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- (7) 44.165.000 (quarante-quatre millions cent soixante-cinq mille) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- (8) 44.165.000 (quarante-quatre millions cent soixante-cinq mille) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- (9) 44.165.000 (quarante-quatre millions cent soixante-cinq mille) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
- (10) 44.165.000 (quarante-quatre millions cent soixante-cinq mille) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

avec une valeur nominale de un Penny (GBP 0,01) chacune.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs des Parts Sociales sont repris ci-après comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts."

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à EUR 75.745,54 (taux de change (median price) du 23 décembre 2008: EUR 1,- = GBP 0,94395).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. LAC/2009/39. Reçu trois cent soixante-dix-huit euros soixante-treize cents. Eur 0,5% = 378,73

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011585/5770/238.

(090010253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.